



ajout de balcons sur façade arrière

Par **pwpwp4**, le **29/06/2020** à **10:52**

bonjour, un projet d'ajout de balcons sur une façade arrière doit il recueillir l'accord de tous les copropriétaires, ou de la seule majorité des copropriétaires présents à l'assemblée générale. Merci de votre réponse

Par **youris**, le **29/06/2020** à **11:18**

bonjour,

s'agit-il d'un immeuble collectif d'habitations en copropriété ou d'une copropriété horizontale ?

l'article 25 de la loi 65-557 indique:

Ne sont adoptées qu'à la majorité des voix de tous les copropriétaires les décisions concernant :

.....

b) L'autorisation donnée à certains copropriétaires d'effectuer à leurs frais des travaux affectant les parties communes ou l'aspect extérieur de l'immeuble, et conformes à la destination de celui-ci ;

sans oublier une autorisation d'urbanisme délivrée par la commune.

salutations